

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2026_027

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU d'Avelin - Approbation de la modification simplifiée du PLU

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 9

Nombre de votants : 51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_027

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU d'Avelin - Approbation de la modification simplifiée du PLU

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-45 à L.153-48,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à la Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la décision communautaire portant le lancement de la modification simplifiée du PLU d'Avelin, du 28 mai 2025 et fixant les modalités de la mise à disposition du public,

Vu les avis des personnes publiques associées consultées conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération CC_2025_257 du 15 décembre 2025 prise en Conseil Communautaire, portant prescription de la mise à disposition relative à la modification simplifiée du PLU d'Avelin,

Vu la mise à disposition du public, s'étant régulièrement tenue du 12 janvier 2026 au 12 février 2026,

Vu les différentes pièces composant le dossier de modification simplifiée du PLU d'Avelin,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10 février 2026.

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Avelin a pour objet de déplacer un emplacement réservé.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, la mise à disposition du dossier de modification du PLU d'Avelin au public s'est déroulée du 12 janvier 2026 au 12 février 2026 en mairie d'Avelin et dans les locaux de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq. Dans le cadre de cette mise à disposition, le public pouvait librement formuler ses observations sur le projet dans les registres ouverts à cet effet.

Néanmoins, à l'issue de cette mise à disposition, aucune contribution n'a été versée sur les registres mis à disposition dans le cadre de la concertation.

La modification simplifiée du PLU telle que présentée au Conseil communautaire est donc prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme.

Oùï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- ***D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Avelin.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Valérie NEIRYNCK


Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 
ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_027
Objet :	PLU d'Avelin - Approbation de la modification simplifiée du PLU
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_0.xml	text/xml	2.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_027.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	178.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.02 _ Auto evaluation.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	89.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.03 _ Emplacements reserves.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	72.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.01 _ Notice explicative.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	2.4 Mo

Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.04 _ Reglement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	6.5 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.05 _ Avis Departement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	46.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.06 _ Avis CCl.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_7.pdf	application/pdf	43.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.04.1 _ Zonage modifie.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_8.pdf	application/pdf	6.4 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.07 _ Avis MRAe.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_9.pdf	application/pdf	149.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.08 _ Decision lancement modification.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_10.pdf	application/pdf	265.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_02.09 _ Deliberation MaD modification.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_027-DE-1-1_11.pdf	application/pdf	322.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h12min27s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2026 à 17h51min01s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h53min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h53min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h53min42s	Reçu par le MI le 2026-03-04